



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

## Trente-quatrième session

Mexico (Mexique), 29 février - 3 mars 2016

### Résultats et priorités de la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes et examen stratégique régional

#### Résumé

- Comme prévu dans le système de programmation, de budgétisation et de suivi axé sur les résultats mis en place par la Conférence en 2009, le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 a été revu en 2014, avant d'être approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2015. Il a été tenu compte, aux fins de cet exercice, des tendances et des faits survenus récemment dans l'environnement extérieur concernant, entre autres, le Programme de développement pour l'après-2015 (objectifs de développement durable [ODD]), le changement climatique, la nutrition, les migrations et leurs impacts sur les systèmes alimentaires; les orientations politiques pour le second exercice biennal de la période de planification (2016-2017); et le cadre actualisé de suivi axé sur les résultats de la FAO.
- En 2015, les organes directeurs ont régulièrement réitéré leur vif attachement à la continuité dans la direction stratégique de l'Organisation, condition nécessaire pour que le Cadre stratégique révisé fasse pleinement sentir ses effets.
- Afin de relever les principaux défis de politique générale circonscrits par la Conférence régionale dans le cadre de sa trente-troisième session, la FAO a mis en œuvre trois initiatives régionales (IR) stratégiquement axées sur les principaux enjeux et devant faire sentir leurs effets au niveau des pays, à savoir l'IR I «Appui à l'initiative *L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim*», l'IR II «Agriculture familiale et mise en valeur du territoire rural» et l'IR III «Amélioration des systèmes nationaux et régionaux d'alimentation humaine et animale».
- L'action menée au travers des initiatives régionales a permis de réaliser des progrès importants en termes de résultats exploitables pour la prise en charge des enjeux mentionnés plus haut. L'exercice biennal 2014-2015 a été marqué, dans le cadre des trois initiatives régionales, par un examen stratégique mené conjointement par le bureau RLC, les bureaux

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



sous-régionaux et les pays (à la lumière des nouveaux Objectifs de développement durable inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030, des objectifs stratégiques de la FAO et de l'adaptation au changement climatique).

- Les conclusions de cet exercice ont fait ressortir la nécessité de restructurer les IR pour l'exercice biennal 2016-2017. Ainsi, il a été convenu que les IR II et III de l'exercice biennal antérieur, qui présentaient des symétries marquées, fusionneraient pour ne plus former qu'une seule initiative et qu'une nouvelle IR III sur l'utilisation durable des ressources naturelles, la gestion des risques et l'adaptation au changement climatique serait mise en place.

#### **Suite que la Conférence régionale est invitée à donner**

- Prendre acte du processus de planification stratégique et prendre note de l'alignement entre d'une part, les nouveaux Objectifs de développement durable inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autre part, les objectifs stratégiques et le cadre de résultats de la FAO; exhorter l'Organisation à continuer de se concentrer sur la mise en œuvre du programme de travail compte tenu des priorités des pays au cours de l'exercice 2016-2017 et au-delà.
- Prendre acte des travaux menés aux fins des trois IR et de leurs résultats, de manière à pouvoir réagir face aux principaux défis circonscrits par la Conférence régionale dans le cadre de sa trente-troisième session.
- Reconnaître et appuyer la nécessité de restructurer les IR pour l'exercice 2016-2017 et de définir une nouvelle IR qui permette de relever le défi relatif à l'utilisation durable des ressources naturelles, à la gestion des risques de catastrophes et à l'adaptation au changement climatique dans la RLC.
- Demander à la FAO d'intervenir en priorité dans les pays et les territoires connaissant les situations les plus difficiles en matière de faim et de pauvreté rurale, et ce en accordant une attention particulière aux nouveaux ODD et en appuyant notamment la création de capacités pour la mise au point d'indicateurs liés à ces cibles au niveau régional et national.
- Prendre note de l'analyse des principales tendances mondiales et régionales identifiées à la faveur de l'examen stratégique effectué par la FAO et la RLC, et demander que ce bilan soit approfondi dans la perspective de la planification pour les quatre années suivantes (2018-2021).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au Secrétaire de la trente-quatrième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Tito.Diaz@fao.org).

## **I. Introduction**

1. Conformément au système de programmation, de budgétisation et de suivi axé sur les résultats mis en place par la Conférence de la FAO en 2009, le Plan à moyen terme (PMT) de l'Organisation pour 2014-2017 a été revu en 2014. Cet exercice fondé sur les tendances et les faits survenus dans l'environnement extérieur a été mené conformément aux orientations données par les conférences régionales<sup>1</sup>, les comités techniques<sup>2</sup>, le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir C 2015/14, C 2015/15, C 2015/16, C 2015/17, C 2015/18, C 2015/LIM/1.

<sup>2</sup> Voir C 2015/21 COAG, C 2015/22 CCP, C 2015/23 COFI et C 2015/24 COFO.

<sup>3</sup> PC 117/5 – FC 157/7 et CL 150/REP paragraphe 43c).

2. Le PMT 2014-2017 (révisé) a été approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2015. Réalisée au terme de la première année du cycle quadriennal, la révision du PMT a permis de faire le point sur les tendances et faits nouveaux extérieurs survenus dans différents domaines, comme le programme de développement pour l'après-2015, le changement climatique, la prévention et la lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes, la nutrition, l'urbanisation, les migrations et leurs incidences sur les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition. Cet exercice a également permis d'aborder les orientations politiques pour l'exercice biennal 2016-2017 de la période de planification, ainsi que le cadre actualisé de suivi axé sur les résultats pour la mesure et la communication de ces derniers.
3. Le cadre de résultats guide la planification et le suivi des activités de l'Organisation. Au cœur de ce cadre figurent les indicateurs, qui permettent de mesurer les progrès accomplis à chaque niveau de la chaîne de résultats – produits, résultantes de l'Organisation et objectifs stratégiques. Ces éléments servent de base pour vérifier dans quelle mesure les actions de la FAO permettent d'apporter des changements aux niveaux national, régional et mondial, et pour en rendre compte.
4. En 2015, les organes directeurs de la FAO ont régulièrement réitéré leur vif attachement à la continuité dans la direction stratégique de l'Organisation, condition nécessaire pour que le Cadre stratégique révisé fasse pleinement sentir ses effets. Le cadre de résultats globaux pour 2014-2017 reste donc d'actualité (voir Annexe 1) moyennant trois ajustements politiques majeurs décrits plus longuement dans le PMT 2014-2017 (révisé) et dans le document sur les Ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2016-2017<sup>4</sup>.
5. Les organes directeurs de la FAO ont souligné qu'il était important de définir les domaines programmatiques à mettre en avant ou en retrait, en tenant compte des priorités définies par les conférences régionales et les comités techniques<sup>5</sup>, ainsi que des réalisations et des enseignements tirés des initiatives régionales (IR) mises en œuvre en 2014-2015 et des Cadres de programmation par pays (CPP) spécifiant les priorités pour ces derniers. Les domaines d'action prioritaires pour la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes (RLC) pour l'exercice biennal 2016-2017 s'inscrivent dans le sillage de ces développements.
6. L'année 2015 a par ailleurs connu, à l'échelle mondiale, deux temps forts qui guideront les activités de la FAO dans le futur, à savoir i) l'adoption des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) par les Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ii) l'adoption, au terme de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP21), de l'Accord de Paris qui doit permettre, sur fond de développement durable et d'efforts visant à éliminer la pauvreté, de renforcer les actions menées au niveau mondial face à la menace que fait peser le changement climatique. Au cours de sa cent cinquante-troisième session, le Conseil de la FAO a salué l'alignement du Cadre stratégique de la FAO sur les objectifs de développement durable, notant par ailleurs que l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021 permettrait de renforcer encore la cohérence.
7. Le réexamen quadriennal du Cadre stratégique de la FAO et l'établissement d'un nouveau PMT pour 2018-2021 auront lieu courant 2016. Ces travaux seront menés au travers des conférences régionales et des comités techniques, et leurs conclusions seront soumises au Conseil et à la Conférence pour approbation au cours du premier semestre 2017. Cet exercice, qui doit se dérouler en préservant la direction stratégique générale, en tenant compte des résultats obtenus dans la région au cours de l'exercice 2014-2015 et à la lumière d'un examen régional prospectif, sera l'occasion d'améliorer encore le ciblage des travaux de la FAO, avec en ligne de mire des résultats plus concrets, en particulier au niveau des pays.

---

<sup>4</sup> C 2015/3 et CL 153/3, [www.fao.org/pwb](http://www.fao.org/pwb).

<sup>5</sup> CL 150/LIM.

8. Ce document est divisé en trois sections:
- a) La section II fait rapidement le point sur les suites données aux priorités et aux problèmes recensés lors des Conférences régionales précédentes et met l'accent, à l'intention des Membres, sur les principaux résultats et réalisations.
  - b) La section III définit les priorités d'action de la FAO dans la région pour 2016-2017 sur la base des différentes initiatives régionales.
  - c) La section IV présente les conclusions d'un examen stratégique régional sur la manière dont les tendances mondiales se sont manifestées en RLC et, plus précisément, sur les tendances régionales significatives qui viendront guider l'action de la FAO dans cette partie du monde. Ces éléments seront pris en compte au moment d'établir le Plan à moyen terme de la FAO pour 2018-2021.

## **II. Suite donnée à la Conférence régionale de 2014: réalisations et enseignements tirés**

### **Domaines d'action prioritaires en 2014-2015**

9. Durant sa trente-troisième session, la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LARC) s'est penchée sur les principaux défis que doit relever la région en termes de politiques générales, à savoir:
- a) l'élimination de la faim, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté extrême;
  - b) la production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique;
  - c) l'établissement de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et efficaces aux niveaux local, national et international.
10. S'agissant de la fixation des priorités en matière d'élimination de la faim, d'insécurité alimentaire, de malnutrition et de pauvreté extrême:
- a) La Conférence régionale a reconnu que malgré les progrès importants réalisés, des millions de personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes restent confrontées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Elle a donc souligné qu'il fallait promouvoir des mesures en faveur des personnes les plus exposées à ces fléaux et, à titre complémentaire, intensifier le travail législatif et dans le domaine des politiques publiques, de manière à lier sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduction de la pauvreté rurale, en mettant l'accent sur le renforcement des systèmes de protection sociale, sur le développement de l'agriculture familiale paysanne et sur l'amélioration des conditions sur le marché du travail en régions rurales.
  - b) De même, il a été suggéré que la FAO continue à encourager un débat large et dynamique destiné à approfondir la notion de souveraineté alimentaire, auquel doivent être associées la société civile et les universités.
11. S'agissant de la fixation des priorités en matière de production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, et s'agissant de la réduction des risques et de l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans un contexte de changement climatique:
- a) La Conférence a insisté sur l'importance du soutien que pouvait apporter la FAO dans ce domaine et s'est dite favorable à ce qu'elle encourage, dans le cadre du Plan d'action de la CELAC, le renforcement des politiques agroenvironnementales dans les pays de la région, l'objectif étant de favoriser simultanément la réduction de la pauvreté rurale, le renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition et l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique – y compris par des actions régionales axées sur

la prévention, la réduction et la gestion des risques –, et de renforcer par ailleurs les mécanismes nationaux, régionaux et sous-régionaux d'assistance humanitaire.

12. S'agissant de la fixation des priorités en matière d'établissement de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et efficaces aux niveaux local, national et international:

- a) La Conférence a reconnu que cette problématique méritait d'être traitée en priorité, et a souligné que l'accès à la nourriture constituait le principal défi à relever pour parvenir à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition dans la région. Elle a donc demandé que soient renforcées les mesures visant à:
  - i) cibler les groupes les plus vulnérables;
  - ii) mettre au point des politiques publiques à l'appui d'un approvisionnement en aliments sains;
  - iii) analyser les tendances de l'instabilité des prix des denrées alimentaires;
  - iv) renforcer les échanges intra-régionaux;
  - v) soutenir l'agriculture familiale au moyen de programmes d'achats publics et en promouvant le capital social et les partenariats;
  - vi) développer les marchés locaux afin de valoriser l'identité culturelle et de promouvoir les liens entre producteurs et consommateurs au niveau local.

13. La Conférence a également mis en exergue d'autres priorités comme la promotion de politiques destinées à mettre en avant le rôle des femmes en milieu rural et à favoriser l'égalité des sexes au travers d'un accès facilité aux moyens de production et aux mécanismes de financement et de crédit, ou encore le soutien à apporter aux pays membres pour la conception, le renforcement et l'application de stratégies et d'initiatives de coopération Sud-Sud. Un appel a tout particulièrement été lancé pour que la FAO encourage les gouvernements des pays compris ou non dans la région à collaborer en faveur d'Haïti, et pour qu'elle facilite la coordination de l'assistance fournie à ce pays.

14. Afin de relever les principaux défis de politique générale circonscrits par la Conférence régionale dans le cadre de sa trente-troisième session, la FAO a mis en œuvre trois initiatives régionales (IR) qui, stratégiquement axées sur les grands enjeux, doivent faire sentir leurs effets au niveau des pays, à savoir l'IR I «Appui à l'initiative *L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim*», l'IR II «Agriculture familiale et mise en valeur du territoire rural» et l'IR III «Amélioration des systèmes d'alimentation humaine et animale nationaux et régionaux».

15. Les travaux réalisés au travers des IR ont aidé à concrétiser les produits correspondant aux cinq objectifs stratégiques<sup>6</sup> et à atteindre les cibles établies. L'évaluation des produits de l'exercice biennal 2014-2015 est récapitulée dans l'annexe web<sup>7</sup>. Ces travaux ont été menés avec l'appui des équipes techniques actives au Siège ainsi qu'au niveau de la région, des sous-régions et des pays. Grâce à l'alignement stratégique concrétisé par les IR, le Programme de coopération technique (PCT) de la FAO a été en mesure d'affecter des ressources pour un montant approximatif de 4 millions d'USD à l'avancement, à l'échelle de la région et dans les pays, des IR et du Plan de la CELAC pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la nutrition et l'élimination de la faim d'ici à 2025 (Plan de la CELAC pour la SAN), facilitant ainsi l'intégration de ces instruments dans les cadres de programmation et les agendas de développement des pays.

### **Principales réalisations en 2014-2015 et enseignements tirés**

16. Pour ce qui concerne le premier enjeu, à savoir «l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté extrême», la FAO a, au cours de l'exercice biennal écoulé, apporté une aide technique à la présidence provisoire de la CELAC (Équateur) aux fins du développement et de la mise en œuvre du Plan de la CELAC pour la SAN, qui a été établi en collaboration avec l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). La FAO a, dans le cadre de ce Plan, œuvré avec les autres parties prenantes en faveur d'une analyse et d'un échange régional plus poussés

<sup>6</sup> Annexe 1: Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO.

<sup>7</sup> Annexe web sur l'évaluation biennale des résultats.

des expériences constituées dans différents domaines. Une coopération technique a également été mise en place avec les pays dans le but de promouvoir, à l'échelle nationale, des dialogues qui ont permis de mieux faire connaître le Plan, d'améliorer la coordination et la communication entre les entités publiques concernées et de circonscrire les domaines d'action porteurs de défis à court terme.

17. Au niveau régional, un soutien a été apporté aux échanges et à la coopération Sud-Sud en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au travers du Plan d'élimination de la faim de Petrocaribe et de l'Alba (*Plan de Erradicación del Hambre*), du Programme Méso-Amérique libérée de la faim (*Programa Mesoamérica sin Hambre*) mené par l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID) et d'autres initiatives réalisées conjointement avec le Brésil, le Chili et Cuba, entre autres.

18. S'agissant du second enjeu, à savoir «la production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique», la FAO a travaillé sur une série d'activités visant à ouvrir différents espaces d'action, dont la CELAC, à l'agenda en matière d'agriculture familiale.

19. L'Année internationale de l'agriculture familiale (2014) a vu la mise sur pied de 17 comités nationaux et d'un Comité régional pour l'agriculture familiale, qui offrent des espaces de discussion ouverts à tous sur les politiques en la matière. C'est en 2014 encore que s'est tenue à Brasilia (Brésil) la Première réunion ministérielle sur l'agriculture familiale, au cours de laquelle le Groupe de travail sur l'agriculture familiale de la CELAC (*Grupo de Trabajo (GT) de Agricultura Familiar de la CELAC*) a été créé et son plan d'action, approuvé. L'année suivante, en 2015, les États participant à la seconde Réunion ministérielle sur l'agriculture familiale tenue à San José (Costa Rica) se sont engagés à œuvrer, au travers du Groupe de travail sur l'agriculture familiale, à la réalisation du Plan de la CELAC pour la SAN et ont approuvé la déclaration ainsi que le plan d'action pour 2016, dans lequel sont définis les domaines de travail prioritaires.

20. Au niveau régional, un soutien a été apporté aux travaux que mène le Front parlementaire contre la faim (*Frentes Parlamentarios contra el Hambre*) en vue de la mise au point de législations nationales en rapport avec l'agriculture familiale, avec pour résultat le vote d'une loi sur l'agriculture familiale au Pérou. Au niveau sous-régional, les travaux avec la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale (*Reunión Especializada de la Agricultura Familiar – REAF*) du MERCOSUR se sont approfondis. En 2015 s'est tenue, dans le cadre du Conseil agricole d'Amérique centrale du SICA, la Réunion régionale sur le dialogue et les politiques publics pour l'agriculture familiale (*Reunión Regional sobre Diálogo e Instrumentos de Política Pública para la AF*), qui a permis de faire le lien entre la Stratégie centraméricaine de mise en valeur du territoire rural (*Estrategia Centroamericana de Desarrollo Rural Territorial*) et les priorités en matière d'agriculture familiale pour la sous-région. Enfin, au niveau régional, le Parlement latinoaméricain (PARLATINO) a soutenu l'élaboration et l'adoption d'une Déclaration parlementaire sur l'agriculture familiale, qui ouvre la voie à une nouvelle loi-cadre en la matière.

21. S'agissant de la réduction des risques et de l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique, la FAO a mis au point le programme de renforcement de la résilience face au risque de catastrophes dans le couloir de la sécheresse d'Amérique centrale. En coordination avec le Conseil agricole du Sud, elle a lancé un processus pour le renforcement des systèmes nationaux de gestion des risques pesant sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays membres du CAS (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay). Dans le même temps, les travaux entamés avec la CDEMA de la CARICOM en vue de la tenue d'un atelier régional en 2016 se poursuivent. Ces différentes mesures doivent aboutir à l'établissement d'une feuille de route qui guidera la mise au point d'une stratégie de coopération Sud-Sud entre pays du CAS ainsi que le renforcement des capacités de gestion des risques pesant sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et la nutrition dans les Caraïbes et les pays du CAS.

22. Face au défi lié à «l'établissement de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et efficaces aux niveaux local, national et international», la FAO a mis en place, au cours de l'exercice biennal écoulé, trois axes de travail stratégiques respectivement consacrés i) à la dynamisation du

commerce et de l'intégration régionale, ii) à des modèles opérationnels ouverts à tous au travers des chaînes de valeur, avec des stratégies de réduction des pertes et gaspillages alimentaires et iii) aux politiques et aux mécanismes destinés à favoriser l'investissement public-privé pour l'approvisionnement alimentaire. Ces trois pistes ont été intégrées au Plan de la CELAC pour la SAN.

23. Le Réseau de systèmes publics pour la commercialisation et l'approvisionnement alimentaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (*Red de Sistemas Públicos de Comercialización y de Abastecimiento de Alimentos en América Latina y el Caribe*) a également été mis sur pied. Cette entité doit permettre aux pouvoirs publics de dynamiser les économies locales, de constituer des réserves alimentaires, d'encourager l'agriculture familiale et d'assurer l'approvisionnement de leurs programmes de protection sociale et d'alimentation scolaire. Les premiers pays ayant rejoint le Réseau sont le Brésil, la Bolivie, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

24. Une stratégie régionale pour la réduction des pertes et des gaspillages alimentaires a aussi vu le jour. Cette initiative, qui repose sur un réseau régional d'experts en pertes et gaspillages alimentaires et sur des comités nationaux en cours de formation en Amérique centrale et en Amérique du Sud, a développé un programme de formation en matière de pertes après-récolte dans les Caraïbes et travaille à la mise au point de lignes directrices pour l'établissement d'une alliance régionale et d'un code international de conduite.

25. Haïti reste un pays prioritaire tant pour la FAO que pour la région Amérique latine et Caraïbe, et il est donc logique de le retrouver au cœur des trois initiatives régionales et des efforts de coopération Sud-Sud. Les échanges et la coopération Sud-Sud en vue de renforcer les capacités techniques d'Haïti ont été encouragés. Le Pérou doit signer avec ce pays un accord de coopération qui a été développé avec l'aide et la médiation de la FAO. Haïti a également envoyé des délégations en voyages d'études officiels au Pérou ainsi qu'en Équateur.

26. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a approuvé, au titre du PCT, un montant de 1,3 million d'USD dont 758 000 USD ont été consacrés à l'accélération de la mise en œuvre du Programme triennal de développement agricole. D'autres programmes axés sur le renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition et financés par d'autres partenaires ont été également adoptés à hauteur de 6,5 millions d'USD. La FAO continue d'apporter un soutien à la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à l'actualisation du Plan national haïtien en la matière. De même, les autorités d'Haïti bénéficient d'un soutien pour l'exécution des activités relevant du Plan de la CELAC pour la SAN.

27. Les principaux enseignements tirés de la conduite des initiatives régionales et du processus de planification de la FAO sont décrits ci-après:

- a) L'engagement politique des pouvoirs publics en faveur de l'élimination de la faim ainsi que les politiques et les stratégies mobilisées dans cette perspective ont fait l'objet de débats approfondis dans les différentes enceintes nationales et régionales, notamment avec les chefs d'État réunis à l'occasion du Sommet de la CELAC, auquel participait le Directeur général de la FAO. Ces travaux ont permis de dégager une perspective régionale de haut niveau en matière de coopération Sud-Sud, et de mobiliser des ressources au bénéfice d'un groupe de pays se trouvant au cœur des initiatives régionales.
- b) Le processus de planification mené par la région Amérique latine et Caraïbes a mobilisé les différents concepts proposés dans les nouveaux objectifs stratégiques, avec pour résultat une supervision plus engagée et des capacités accrues afin de faire face aux dilemmes pour lesquels les pays de la région recherchent des solutions. Ce processus, en réalisant la convergence entre soutien technique et mobilisation des ressources de la région RLC au travers des CPP et des IR, a permis au concept de gestion axée sur les résultats de prendre racine.
- c) Avec l'établissement de liens plus étroits entre équipes régionales et sous-régionales et la restructuration du personnel technique autour des objectifs stratégiques et des initiatives régionales, le soutien technique des bureaux décentralisés a gagné en efficacité. Les domaines d'action proposés au travers des initiatives régionales se concentrent sur un groupe de pays, ce qui permet à la FAO d'intervenir directement à l'appui des efforts

déployés par ces derniers face à des problèmes prioritaires comme la faim, la pauvreté en zones rurales et la prise de mesures face au changement climatique.

28. Le budget ordinaire de la FAO et le fonds de coopération technique n'étant pas suffisants pour couvrir les multiples besoins des pays attachés aux thèmes prioritaires, il est indispensable de développer une stratégie régionale qui permette de mobiliser les ressources en faveur des actions à mener dans les pays les plus concernés.

### **III. Principaux domaines d'action dans la région en 2016-2017**

29. Les principales cibles liées aux produits des objectifs stratégiques pour l'exercice biennal 2016-2017 ont été fixées par les bureaux de pays, qui se sont basés pour ce faire sur les Cadres de programmation par pays (CPP). C'est essentiellement au départ de cet exercice de définition des cibles que l'on a recensé les priorités régionales et nationales ainsi que les réalisations et les enseignements tirés des IR.

30. L'action menée au travers des initiatives régionales a permis de réaliser des progrès importants en termes de résultats exploitables pour la prise en charge des enjeux mentionnés plus haut. L'exercice biennal 2014-2015 a été marqué, dans le cadre des trois initiatives régionales, par un examen stratégique mené conjointement par le bureau RLC, les bureaux sous-régionaux et les pays (à la lumière des nouveaux Objectifs de développement durable et de l'adaptation au changement climatique<sup>8</sup>). Il est proposé, dans le sillage de cet exercice, de restructurer les IR pour l'exercice biennal 2016-2017. On a en effet constaté que les IR II et III affichaient des symétries marquées, et donc, qu'elles pourraient fusionner pour ne plus former qu'une seule initiative, tandis qu'une nouvelle IR III sur l'utilisation durable des ressources naturelles, la gestion des risques et l'adaptation au changement climatique verrait le jour<sup>9</sup>. Compte tenu de ce qui précède, les priorités régionales à confirmer au cours de la trente-quatrième session de la conférence régionale seront dès lors i) la sécurité alimentaire et la nutrition, ii) l'agriculture familiale et la mise en valeur du territoire rural et iii) la gestion durable des ressources naturelles, le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes.

#### **Initiative régionale 1. Appui à l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim**

31. Les mesures prises dans le cadre de l'IR 1 se concentreront sur les pays où la prévalence de l'insécurité alimentaire est plus marquée. Il s'agira tout d'abord de poursuivre l'action visant à susciter un engagement politique des pays en faveur de la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la nutrition. Cette démarche axée sur le droit à l'alimentation, outre qu'elle passe par l'élaboration de législations et de normes et par le renforcement des institutions et des investissements, doit aussi déboucher sur la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes sectoriels et intersectoriels à la fois plus nombreux et de meilleure qualité. Cet effort ira de pair avec une consolidation de la capacité institutionnelle, des cadres juridiques et d'espaces politiques comme le Front parlementaire contre la faim.

32. Toujours dans le cadre de l'IR 1, un soutien sera apporté à l'exécution du Plan pour l'élimination de la faim et de la pauvreté de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), de manière à renforcer la cohérence et l'articulation entre ses différents piliers et d'encourager l'échange de solutions de développement, de bonnes pratiques, de politiques, de législations et de connaissances. Les efforts se porteront également sur l'élaboration du Plan d'action pour l'élimination de la faim et de la pauvreté destiné aux pays de la zone économique de Petrocaribe et de l'ALBA et dans ce contexte, sur les projets encourageant la mise au point de politiques et de plans globaux visant l'élimination de la faim et de la pauvreté.

---

<sup>8</sup> LARC/16/2, LARC/16/4.

<sup>9</sup> On notera que les trois IR identifiées pour l'exercice biennal 2016-2017 sont conformes aux cadres mis en place par les cinq objectifs stratégiques définis par l'Organisation. Annexe 1: Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO.



## **Initiative régionale 2. Agriculture familiale et mise en valeur du territoire rural**

33. L'agriculture familiale représente un volet fondamental de la solution aux problèmes de la faim et de la pauvreté rurale. Ici, les travaux viseront i) à placer l'agriculture familiale au centre des politiques publiques pour un développement rural durable et pour la réduction de la pauvreté dans les campagnes, ii) à consolider les mécanismes d'accès aux moyens de production (terre, eau, semences, etc.), aux services ruraux (assistance technique, financement, assurances), aux marchés et aux chaînes de valeur, et iii) à renforcer les mécanismes de gestion durable du territoire et d'articulation entre, d'une part, les politiques agricoles, et d'autre part, les politiques d'emploi, de protection sociale et de gestion des risques en matière de territoire.

34. Un soutien sera également apporté aux gouvernements qui mettent en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté rurale reposant sur une vision globale où convergent agriculture familiale, développement rural, systèmes alimentaires profitant à tous et moyens d'existence durables. Des mesures seront prises afin d'encourager la coopération Sud-Sud et triangulaire entre les pays de la région et de faciliter l'échange d'expériences sur les cadres institutionnels et les politiques pour l'agriculture familiale, le développement durable et la réduction de la pauvreté en zones rurales. Il s'agira également de renforcer les organisations de producteurs et d'œuvrer à la mise en place d'espaces de dialogue sur les politiques réunissant les gouvernements, la société civile et le secteur privé, et ce aux niveaux national, sous-régional et régional. Enfin, cette IR viendra à l'appui de la mise en œuvre de l'Agenda d'intégration régionale de l'agriculture familiale et du développement rural qui s'inscrit dans le cadre du Plan de la CELAC pour la SAN d'ici à 2025.

## **Initiative régionale 3. Utilisation durable des ressources naturelles, gestion des risques de catastrophes et adaptation au changement climatique**

35. Cette nouvelle initiative régionale<sup>10</sup> vise essentiellement à favoriser le passage à un développement plus durable dans la région et mobilise à cette fin une approche intégrée destinée à consolider la sécurité alimentaire et la nutrition sur la durée. Des efforts au niveau national, sous-régional et régional sont menés à cette fin dans des pays prioritaires, afin de promouvoir la gestion durable et la restauration des ressources naturelles mises en œuvre par le secteur agricole; l'adaptation des milieux de vie des exploitants familiaux au changement climatique; et l'intégration des mesures de prévention, d'atténuation, d'intervention destinées à renforcer la résilience face à d'éventuelles catastrophes.

36. Les actions menées au niveau sous-régional privilégient l'initiative Croissance bleue de la FAO et les orientations de SAMOA dans les Caraïbes, la gestion de l'eau et le transfert des risques financiers dans les pays du couloir de la sécheresse d'Amérique centrale, et la coopération Sud-Sud pour la prévention des catastrophes en Amérique du Sud, tout particulièrement au Paraguay et en Bolivie. Au niveau régional, le développement de politiques agroécologiques et agroenvironnementales est encouragé, de même que les systèmes d'alerte précoce face aux risques pesant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre les ravageurs et les maladies. Dans tous les cas, l'accent est mis sur la parité hommes-femmes.

37. Cette initiative régionale vient à l'appui du Plan d'action de la CELAC et du Plan de la CELAC pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'ici à 2025, et plus particulièrement du quatrième pilier de ce dernier sur la production durable et l'intervention rapide en réponse aux catastrophes. En vue d'en faciliter l'exécution, on encouragera notamment, au niveau sous-régional, la conclusion d'accords avec la CARICOM, le SICA et le CAS. Au niveau régional, les travaux s'articuleront sur les actions menées dans le cadre de la SIPC, ainsi que par le Bureau de la

---

<sup>10</sup> La Conférence régionale de la FAO, à sa trente-troisième session, a pris acte de la nécessité, pour les pays, de développer des cadres politiques et stratégiques pour la protection des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique, et a invité la FAO à mobiliser un soutien à cet effet. La Conférence régionale a par ailleurs souligné l'importance de la coopération de la FAO aux fins du renforcement de la production durable des biens et services mis en œuvre dans le secteur agricole, des mesures destinées à atténuer les risques et du renforcement de la résilience des moyens de subsistance.

coordination des affaires humanitaires, le PAM et la Fédération internationale de la Croix-Rouge, entre autres organisations internationales.

#### **IV. Priorités d'action futures pour l'Organisation**

38. Un processus de réflexion stratégique a été mené en interne au cours des années 2012-2013 en vue de mettre en chantier le PMT 2014-2017, lequel a été approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2013. Cette démarche a débouché sur une série de priorités nettement plus ciblées et sur un cadre de suivi destiné à mesurer les résultats et les retombées de l'action de la FAO.

39. Un examen stratégique destiné à assurer la prise en compte effective des spécificités régionales lors de l'établissement du PMT pour 2018-2021 a été réalisé dans chaque région, dans le but d'identifier les problèmes particuliers et de définir les domaines de travail devant recevoir la priorité dans le futur.

40. Chaque bureau régional a entrepris en interne une réflexion stratégique approfondie à laquelle ont été associés les experts de haut niveau et le personnel de la FAO dans la région. Ce processus a débouché à chaque fois sur un bilan stratégique régional<sup>11</sup> faisant le point sur les principaux défis présents dans la région et sur la forme qu'y prennent les défis mondiaux. Ces éléments devraient influencer l'action de l'Organisation dans la région au cours des dix à quinze années à venir. Les grandes tendances et les principaux défis sont récapitulés ci-après.

##### **Principaux axes définis dans le sillage du bilan stratégique régional**

41. L'examen stratégique réalisé dans la région RLC a fait appel à des spécialistes de différents domaines – démographie, pauvreté et inégalités, tendances macroéconomiques et géopolitique, sécurité alimentaire et nutrition, innovations technologiques, structure agraire, commerce, intégration économique et politique, politiques et institutions et enfin, mouvements sociaux et citoyenneté. Ce travail d'analyse a permis de mieux cerner le processus de changement à mener dans cette région où l'agriculture se voit exposée, dans sa fonction alimentaire, aux aléas du changement climatique et de la conjoncture économique mondiale et régionale.

42. Au niveau macroéconomique, la contraction est à l'ordre du jour, avec un ralentissement de la croissance et une agriculture familiale éprouvant des difficultés à prendre pied, en tant que partenaire commercial, dans des marchés plus porteurs. Les retombées du changement climatique commencent déjà à se faire sentir dans le secteur de l'agriculture, qui voit ses ressources – en particulier les ressources hydriques, les forêts et les sols – s'éroder en raison de la variabilité climatique, principalement dans les territoires plus vulnérables.

43. Les politiques publiques, en particulier celles touchant au domaine agroenvironnemental et à la protection sociale, ont un rôle fondamental à jouer en termes d'intervention du secteur étatique car une fois mises en œuvre, elles contribuent à endiguer l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région. Ces politiques publiques, et avec elles les dépenses consenties au titre de la protection sociale, des investissements publics et de la promotion de systèmes alimentaires locaux, devront permettre de surmonter au mieux les problèmes que connaît la région.

##### **Domaines d'action prioritaires pour la FAO dans le futur**

44. La Conférence sur le changement climatique (COP21) tenue récemment à Paris a permis de dégager un accord historique entre 186 pays en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est dans ce contexte prometteur que la FAO, forte de son expérience en matière de production alimentaire durable, doit prendre la tête des initiatives conçues pour en finir avec la faim et la malnutrition.

45. S'agissant du respect des Objectifs du Millénaire pour le développement, le rapport de la CEPALC indique que les pays de la région ont accompli, entre les années 2000 et 2015, des progrès importants dans des domaines comme la réduction de la pauvreté extrême, de la faim et de la mortalité

---

<sup>11</sup> Voir Annexe web.

infantile, l'accès des filles à l'éducation et l'accès à l'eau potable. Cela dit, des efforts restent à fournir dans d'autres domaines comme, notamment, la réduction de la mortalité maternelle et des émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, alors que les pays ont officialisé le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les travaux se concentrent sur la suite à donner aux 17 objectifs de développement durable (ODD) et sur les lignes directrices devant présider à leur mise en œuvre. C'est à la lumière des thématiques traitées dans les ODD qu'il importe à présent de formuler et de mettre à exécution des politiques publiques qui fassent sentir leurs effets dans les domaines économique, environnemental et social.

46. La FAO peut, dans ce nouveau contexte, envisager des actions dans différents domaines – structure agraire et régimes fonciers, lutte contre la pauvreté en zones rurales, gouvernance aux niveaux territorial et institutionnel, attention particulière aux questions spécifiques aux peuples autochtones, aux femmes et aux jeunes, marchés locaux et échanges commerciaux intra-régionaux et enfin, énergie et matrice technologiques indispensables pour la production en agriculture familiale paysanne. Outre ce qui précède, il sera également fondamental de porter une attention toute particulière à la région des Caraïbes, où des dynamiques particulières sont à l'œuvre.

## **Annexe 1: Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO**

### **Vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

Les trois objectifs mondiaux des Membres:

- 1) Éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active
- 2) Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès économique et social pour tous, en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables
- 3) Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures

### **Objectifs stratégiques**

- 4) Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
- 5) Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches
- 6) Réduire la pauvreté rurale
- 7) Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces
- 8) Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

### **Objectif supplémentaire**

- 9) Qualité, connaissances et services techniques

### **Thèmes transversaux**

- Parité hommes-femmes
- Gouvernance
- Nutrition
- Changement climatique

### **Fonctions essentielles**

- Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques et autres
- Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
- Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
- Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
- Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
- Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
- Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

**Objectifs fonctionnels**

- Activités de diffusion
- Technologies de l'information
- Gouvernance, contrôle et direction de la FAO
- Administration efficiente et efficace